

Fachtechnische Informationen

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Armee-Logistik : unabhängige Fachzeitschrift für Logistiker = Organo indipendente per logistica = Organ independenta per logistichers = Organ indépendant pour les logisticiens**

Band (Jahr): **83 (2010)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Information de la Comptabilité de la troupe

Modification de l'année 2011 / Service Commissariat

1 Subsistance

Plus dans l'assortiment:

- Lait en poudre
- Confiture en verre
- Risotto aux champignons
- Müesli-déjeuner "Spezial"

Nouveau dans l'assortiment:

- Soupe en poudre (base)
- Jus de citron
- Confiture abricots en bidon
- Confiture fraises-rhubarbes en bidon
- Riz pour risotto parboiled
- Müesli-déjeuner "Fruits Crunch"
- Bâton aux céréals framboise

Modification des quantités pour les articles suivants :

- Feuille de polyéthiène : nouveau 300m par rouleau (1 rouleau par CR)
- Papier pour pâtisserie : nouveau 100x feuilles GN 1/1 par box (1 box par CR)
- Bouillon : nouvel assortiment (2x Viande, 2x Volaille, 2x Légumes)
- Condiment en poudre : nouvel assortiment (4x Nature, 2x Viande)
- Thon en boîte : remplacé par du thon en sachet
- Chocolat militaire : nouveau 48 portions par carton

2 Comptabilité de la troupe

2.1 Règlement d'administration

2.1.1 Tout le règlement

2.1.1.1 Divers

Diverses corrections ont été apportées à l'orthographe.
Les diverses corrections et nouveautés sont écrit en gras et italique.

Le RA sera complètement modifié seulement en 2013 lorsque l'introduction FLORY sera terminée.

Comme aide seront encore publiés les numéros des Cas de Figure (CdF) pour FLORY.

2.1.2 Solde

2.1.2.1 Articles 2701-2703; Indemnités journalières, salaires, honoraires

Le NLC pour les collaborateurs ecclésiastiques et le personnel enseignant a été précisé.

Collaborateurs ecclésiastiques : NLC 262 / CdF 32
 Personnel enseignant: NLC 261

L'article 2703, Cotisations dues aux assurances sociales, a été abrogé.

2.1.3 Subsistance

2.1.3.1 Article 3102 a; Exception au droit à la subsistance

Cet article a été abrogé en raison des modifications 2010 sur l'article 2203 (Jours de voyage).

2.1.3.2 Articles 3301 2 e et 3303 c, Subsistance intermédiaire pour les pilotes militaires et opérateurs de bord

La subsistance intermédiaire pour les pilotes militaires et opérateurs de bord pendant les jours avec service de vol a été abrogée.

2.1.4 Logement

2.1.4.1 Vaisselle cassée dans les cantonnements de commune

La vaisselle cassée dans les cantonnements de commune , sera facturée et comptabilisée sur le NLC 427 / CdF 3 à charge de la caisse de service.

2.1.4.2 Produits de nettoyage pour machine à laver la vaisselle

Les produits de nettoyage pour la machine à laver la vaisselle seront facturés par le responsable du cantonnement de la commune et doivent être comptabilisés sous le NLC 319 / CdF 38 à charge de la caisse de service.

2.1.4.3 Article 4312 4; Chambre

Le droit à une chambre individuelle a été précisé. Les officiers supérieurs (dès major) et les commandants d'unité ont droit dans la mesure du possible, à des chambres individuelles.

2.1.4.4 Article 4709 c; Indemnité pour les installations de tir

Pour l'utilisation des stands de tir, les indemnités de tir ont été augmentées de la manière suivante :

Installations ordinaires (mouvement vertical de la cible) :	par coup	Fr. -. 17
Installations électriques de cibles-navette ou de cibles-duel:	par coup	Fr. -. 25
Installations à marquage électronique:	par coup	Fr. -. 30

2.1.5 Matériel sanitaire et de service

2.1.5.1 Article 7207; Dommages causés au matériel de l'armée par des incendies, explosions et éléments naturels

Tout l'article a été abrogé.

2.1.6 Matériel de bureau et services de la Poste et de Swisscom

2.1.6.1 Articles 8401-8403; Téléx et transmission de données

Les articles 8401-8403 ont été abrogés et renvoyés sur l'Organisation de l'Administration de l'Armée (OAA art. 162-164).

2.1.7 Appendice

2.1.7.1 Appendice 7; 4.3 Cargo Rail

Le texte a été modifié de la manière suivante :

- a. Pour les renvois par train, il faut prendre contact avec le domaine circulation et transport BLA (Tel.: 031 325 05 72)
- b. Le wagon de chemin de fer doit être déchargé par la troupe le jour de son arrivée et doit être annoncé comme «vide» à la gare responsable
- c. Lors de chargement, le wagon de chemin de fer doit être chargé par la troupe le jour de son arrivée et doit être annoncé à la gare responsable.

2.1.7.2 Appendice 10; Remise en état des souliers militaires

L'appendice a été travaillé et adapté aux règlements en vigueur.

2.1.7.3 Appendice 10 Point 1.1; Index

Les taux ont été modifiés en raison de l'indice suisse des prix à la consommation de décembre 2010.

2.1.7.4 Appendice 11; Ordre postal

Le nouvel ordre postal valable dès le 1.1.2011 a été intégré.

2.1.7.5 Appendice 12; Prix des vivres de l'armée

Les points 1-4 ont été travaillés, en a découlé la création d'un processus de "Commande Vivre de l'Armée".

2.1.7.6 Appendice 15; Liste des centres de subsistance

Une liste de tous les centres de subsistance a été intégrée comme appendice.

Berne, octobre 2010